

COMMUNE DE COUIZA

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 Décembre 2020 à 18 heures
Salle Polyvalente Robert Capdeville

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 novembre 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 15.

Nombre de conseillers présents : 12

- Présents : HORTALA Jacques, SEBILLE Marie, QUIEF Jean-Paul, DAMBOY Marie-Cindy, DENARNAUD Jean-Claude, THOREAU Josiane, RUIZ Frédéric, GARCIN Patricia, DIESEN Christophe, GIEULES BONNET Colette, PLANEL Régis, GISEL Pierrick.
- Procuration : Daniel CHOURREU a donné procuration à Jacques HORTALA
Clémence LEFEBVRE a donné procuration à Pierrick GISEL
Sandrine DUBOIS a donné procuration à GARCIN Patricia
- Absent excusé : Néant.

Monsieur le Maire souhaite rendre hommage à Monsieur Valéry Giscard d'Estaing ancien Président de la République décédé, en observant une minute de silence avant de commencer la dernière réunion du Conseil Municipal de l'année.

Lecture et approbation du Compte rendu de la Réunion du 22/10/2020.
Madame Colette BONNET est élue secrétaire de séance.

1 – Centre de Soins du Pays de Couiza

Compte tenu de l'actualité du Centre de soins, Monsieur le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal a été informé des problèmes rencontrés avec les médecins salariés. En effet, suite à la période difficile que nous avons traversée avec la pandémie et les 2 confinements, le déficit qui avait été prévu lors de l'élaboration du Budget primitif, a doublé.

La mairie a donc décidé de ne pas renouveler le contrat des 2 médecins qui se termine le 31/12/2020. Monsieur le Maire a adressé un courrier à l'ARS, Madame la Préfète, la CPAM, Madame la Députée et les 2 Sénateurs pour leur exposer ce problème d'absence de médecins et demander à réfléchir sur des solutions.

Les deux médecins ont demandé un RDV pour proposer une solution :

- le Docteur Lemarque propose de s'installer en libéral sur Couiza
- en attendant que toutes les démarches administratives soient terminées, le Docteur Hodeige assurerait l'intérim comme salarié de la mairie pendant 3 ou 6 mois avec un salaire net d'environ 4600 €uros.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour proposer ce contrat au Docteur Hodeige.

Monsieur le Maire informe qu'un nouveau point de presse sera fait prochainement.

2 – Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire indique que l'Article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1000 habitant et plus de se doter d'un règlement intérieur.

Le contenu de ce règlement intérieur a vocation à fixer les règles propres de fonctionnement interne, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de règlement intérieur qui a été préparé.

Il ajoute que la modification du règlement intérieur peut intervenir à tout moment par un nouveau vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité le Règlement Intérieur tel qu'il a été présenté et tel qu'il figure en annexe.

3 – Rénovation de l'école maternelle

Monsieur le Maire rappelle le projet de Rénovation de l'Ecole Maternelle : des devis ont été demandés à des cabinets d'architectes pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre de cette opération.

Trois propositions ont été reçues :

- cabinet d'architecture Vizcaino Christian pour un taux de rémunération de 10% du montant HT des travaux.
- Cabinet d'Architecte Philippe BLANC taux = 11% des travaux
- RAYNAUD Jean-Luc Architecte Taux = 11 % des travaux.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition du Cabinet d'architecture Vizcaino Christian pour un taux de 10%, et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre.

4 – Admissions en non-valeur

- M49

Monsieur le Maire expose que la Trésorerie de Limoux a dressé un état des produits irrécouvrables du service de l'eau Budget M49, après information donné par Jean Paul QUIEF Adjoint aux finances.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'admettre en non-valeur les produits pour un montant de **150.05 Euros** pour l'année 2019. Cette dépense sera imputée au compte 6541 du Budget M49.

- M14

La perception a également dressé un état des produits irrécouvrables du Budget communal M14.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur les produits pour un montant de **316.62 Euros** pour les années 2018, 2019, 2020. Cette dépense sera imputée au compte 6541 du Budget M14.

5 – Budget 2020 : décisions modificatives

1 - BUDGET COMMUNAL M14

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Paul QUIEF Adjoint aux Finances. Celui-ci expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du Budget communal M14 2020 ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder au réajustement des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement :

Dépenses :

67441 Subvention Budget annexe :	+ 56 000.00 Euros
022 Dépenses imprévues :	- 56 000.00 Euros

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification de crédits telle qu'elle est présentée ci-dessus.

2 – BUDGET CENTRE DE SOINS M14

Monsieur Jean-Paul QUIEF garde la parole et expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du Budget CENTRE DE SOINS M14 2020 ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder au réajustement des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement :

Recettes :

74741 Participation commune :	+ 56 000.00 Euros
70878 Remb Frais par autres redevables :	- 56 000.00 Euros

le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification de crédits telle qu'elle est présentée ci-dessus.

6 – Subventions associations

Monsieur le Maire informe que l'Association SPORTIVE ESPERAZA (ASE), Club de Football créée récemment à Espérazza, a demandé une subvention à la commune de COUIZA.

Le Conseil Municipal donne son accord pour le versement d'une subvention exceptionnelle de 100 Euros à l'Association ASE afin de leur permettre de démarrer l'activité. Cette somme sera mandatée sur le compte 6574 Subvention de Fonctionnement aux Associations (divers et actions à justifier).

D'autre part, il ajoute que la Municipalité a tenu à remercier l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Couiza pour leur action notamment au cours de l'année 2020 qui a été difficile pour tous et il propose de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 €uros à cette association.

Monsieur Frédéric RUIZ ayant quitté la séance, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Monsieur Frédéric RUIZ revient en séance.

7 – Intégration de voirie du Lotissement La Roco

Monsieur le Président rappelle qu'en date du 14 avril 2008, le Conseil Municipal avait accepté le principe d'intégrer des voies privées et réseaux afférents de lotissements, dans le domaine de la commune, lorsque les copropriétaires en feraient la demande.

Une demande a été adressée à la mairie, émanant de la SARL COUIZA INVEST propriétaire de la Résidence de la Roco pour la voie privée cadastrée comme suit :

SECTION	NUMERO	LIEU DIT	CONTENANCE HA A CA
AS	123	La Roco	12 32
AS	124	La Roco	5 57
AS	125	La Roco	39
AS	126	La Roco	12 57

correspondant à l'ensemble des voiries, espaces communes, bassin de rétention et local ordures ménagères.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'intégrer ces voies et réseaux du lotissement ci-dessus référencé, dans le domaine communal dans l'état actuel et sans travaux complémentaires des deux parties et autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés et tout document nécessaire concernant cette affaire.

8 - Questions diverses

1 – Tarifs tickets restaurant scolaire

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 22/10/2020 par laquelle le Conseil municipal avait créé une régie de recette pour les tickets du restaurant scolaire à compter du 01/01/2021.

Le prix du carnet de 10 tickets avait été fixé à 35.00 €uros.

Madame Marie Sébille Adjointe rappelle que c'est le collège qui fixe le prix des tickets : lors de sa dernière réunion, le CA du Collège a décidé d'augmenter le prix de tickets de 5 centimes chacun ce qui porte le coût du carnet de 10 à **35.50 €uros** à compter du 01/01/2021.

Il est donc nécessaire d'augmenter également le prix du carnet et de le passer à **35.50 €uros**.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Madame Marie Sébille rappelle l'intérêt de pouvoir disposer du restaurant scolaire du collège.

2 – Fin d'année

Les illuminations ont été installées par les services techniques.

Cette année, il n'y aura pas de repas de Noël pour le personnel et les conseillers municipaux, mais des chèques cadeaux au personnel, pour compenser et en remerciement de leur investissement pendant la pandémie.

Les colis de Noël pour les seniors sont en préparation.

En raison des contraintes sanitaires, il n'y aura pas de cérémonie des vœux.

L'ordre du jour étant épuisé, et avant de clôturer la séance, Monsieur le Maire procède à la remise de la médaille d'or qui a été décernée à Monsieur CABRERA Eric garde champêtre de la commune pour ses 35 années au service de la commune de Couiza. Cette médaille d'honneur régionale, départementale et communale échelon Or a été attribuée par Madame la Préfète sur proposition de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal ayant félicité Monsieur Eric CABRERA, Monsieur le Maire lève la séance à 20h00.

Vu le Maire
Jacques HORTALA

